

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

Ce document peut être partagé

Les résolutions (texte permettant les votes des élus) et déclarations ne sont pas toutes intégralement reproduites afin de permettre une lecture rapide

Code couleur :

vert = Syndicat SUD

Orange = la direction (Céline Ribière, DRH ; Lyane Dubarry Coucou Relations Sociales ; Mickael Trabbia directeur TGI)

Rouge = résolutions résultat

Noir = autres syndicats, infos...

Bleu = info du bureau CSE ou CSEE (c'est la même chose)

Déclaration préalable CFE

Déclaration CFDT

Déclaration CGT

Déclaration de SUD, (Inspirée par Edgar Morin)

Mesdames, messieurs,

Edgar Morin interpelle chacun.e d'entre nous :

« Les carences dans le mode de pensée, jointes à la domination d'une soif effrénée de profit, sont responsables d'innombrables désastres humains » « La crise a puissamment mis en lumière les carences d'une politique qui a favorisé le capital au détriment du travail et sacrifié prévention et précaution au nom de la rentabilité et de la compétitivité. » « le dogme néolibéral aggrave terriblement les inégalités sociales et donne un gigantesque pouvoir aux puissances financières. » « Il semble bien que la propagation du numérique, déjà en cours et amplifiée par le confinement (télétravail, visioconférences, Skype, mails, réseaux sociaux), va perdurer. » « Les outils numériques sont à la fois instruments de liberté et instruments d'asservissement. »

« Nous devons savoir que chaque technique possédée risque de nous déposséder des questions éthiques, sociales et politiques qui relèvent de nos esprits. »

« L'entreprise-caserne est servitude pour ceux qui y travaillent, mais une entreprise qui reconnaîtrait ses employés et travailleur.e.s dans leur pleine humanité serait reconnue par (celles)ceux-ci comme communauté de destin, ce qui améliorerait aussi bien les performances de l'entreprise que les conditions de vie de (celles).ceux qui y travaillent. »

« Malencontreusement, l'entreprise a durci les contraintes organisationnelles sur ses salarié.e.s, notamment à cause de l'hyper compétitivité internationale, ce qui suscite dépressions, accidents du travail, burn out, suicides. »

Et quelles réponses à ORANGE TGI ?

... Des décisions unilatérales, des JTL contraints, des primes COVID parcimonieuses ou oubliées, des injonctions de retour sur site 3 jours/semaine minimum, des mesures salariales (NAO) dérisoires au vu des résultats, un « télétravail occasionnel dénué de compensations déjeunatoires et matérielles.

Et récemment, la défiance de plus en plus grande des analystes et marchés financiers envers la stratégie Engage 2025 de l'entreprise, s'est traduite par :

- L'annonce de l'accélération de la stratégie : politiques restrictives de voyages et frais professionnels sans information des instances représentatives du personnel, moins de dépenses en formation, sur les petites dépenses de convivialité dans les équipes qui ont bien besoin pourtant de ces moments.
- Et le maintien des objectifs financiers et augmentation des dividendes des actionnaires.

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

L'entreprise bruisse de rumeurs autour de projets importants de réorganisation, notamment une phase 2 du désencrage territorial qui a contraint des centaines de cadres à changer de postes et permis à certaines ex DO de faire des OPA agressives sur d'autres : il suffit de regarder l'équilibre des localisations des postes ouverts à candidatures.

Edgar Morin dit aussi : « *Certes il peut sembler impossible de changer de voie.* »

Et Pour ce faire, SUD vous demande le gel de tous les projets de réorganisations pour ne pas déstabiliser un peu plus les salariés en cette période de crise sanitaire qui menace de se prolonger.

Enfin, poursuit Edgar Morin « *nous pouvons nous arracher à ce somnambulisme en en prenant conscience et en regardant au-delà du hic et nunc.* »

Merci de votre attention,

Extrait de: Morin. E, 2020, « Changeons de voie. Les leçons du coronavirus » iBooks, Denoël, 2020, Éditions Gallimard, Paris.

Déclaration SUD relative au COVID comme révélateur

La réforme de la fusion des instances représentatives du personnel (IRP) conduit à mettre les représentant.e.s du personnel sous tension.

Cette fusion concerne 3 de ces instances qu'étaient le comité d'entreprise, le CHSCT et les délégué.e.s du personnel.

En somme :

- " Une concentration des responsabilités sur les élu.e.s du CSE (Rapporteur.e CSSCT, présidence commissions) ;
- " La réduction des prérogatives uniques au seul CSE ;
- " Un temps de délégation insuffisant ou insatisfaisant ;
- " Une pression accrue par les attentes exprimées du personnel qui compte sur l'action du CSE ;

De surcroît, la période de confinement et la COVID a mis en exergue le caractère indispensable du rôle des représentant.e.s du personnel, rendu limité par l'absence d'échanges de qualité et de proximité réguliers, individuels et collectifs.

Un niveau de stress décompensé élevé s'exprime ces dernières semaines, au sein de notre CSE. Dernièrement, notre collègue Sabine a fait l'objet d'un arrêt de travail lié à une souffrance au travail en CSE. Car, levons un tabou : Des représentants du personnel éprouvent des difficultés à remplir leur mission de mandaté.e.s. Ce n'est pas le courage ou la motivation qui leur manque. C'est l'investissement que l'on met dans son mandat, par exemple en débordant sur son temps personnel, pour ne pas puiser sur le temps collectif.

Ou pour d'autres, la difficulté de conserver son métier opérationnel car le temps réellement consacré à leur mandat est supérieur à celui annoncé par les textes.

C'est aussi être confronté.e à des salarié.e.s en situation de mal-être face à des réorganisations, des injonctions professionnelles contradictoires et ne pas disposer de moyens ou de formation suffisants.

C'est aussi avoir le sentiment de ne pas prendre de la distance face aux problèmes confiés ;

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

Ou encore de devoir cacher ses émotions dans l'exercice de son mandat.

Voire se sentir isolé.e , ne pas en dormir la nuit, ou avoir " la boule au ventre " en séance.

Ou être amené.e à prendre des décisions heurtant ses convictions (" qu'est-ce qu'il faut pas faire ")

Non, les représentants du personnel ne sont pas davantage protégé.e.s des risques psychosociaux. Il nous faut accepter d'analyser cette situation, de mettre en place des mesures de prévention, de prendre les décisions nécessaires .

Réponse de M. Trabbia (nouveau Directeur TGI)

Il est attaché au dialogue social dans la transparence

Il souhaite participer au CSE autant que possible

Il croit à la valeur de TGI en recherche, anticipation de développement

Le modèle de TGI n'est pas forcément compris mais il fait du sens, il doit être plus mis au service des activités commerciales (client d'Orange)

Les activités donne des doutes suite à l'évolution, entre "techno naïf" vis-à-vis des évolutions de la société, être présent pour le groupe

Sur les changements à venir : il faut avoir du sens au travail de TGI et pour cela on doit réinterroger les manières de faire

Nos experts ont une renommée mondiale et sont dynamiques et fier de leur projet ce qui est un atout, mais nous n'arrivons pas toujours à prioriser nos projets. La recherche et l'anticipation sont des atouts

La vidéo que j'ai présente résume

- la relation avec les pays qui est à simplifier.
- parfois un climat négatif nuit à nos relations
- Priorisation nécessaire

La période COVID a aussi impacté Orange même si il est limité chez Orange

Nous pouvons avoir de la veille sur de nombreux sujet mais les opérateurs, sur les trentaines de pays de notre présence qui ne sont pas que des opérateurs de Telecom, fait que nous devons être pertinents sur des domaines comme la cybersécurité , intégrer des briques de solutions externe plutôt que de développer un produit qui ne soit pas à la hauteur du besoin du marché

On peut se dire les choses mais avec respect

Sofrecom nous a rejoint cela va permettre à TGI de bénéficier de certaines compétences ou technologies. Sofrecom restera une filiale.

Nous devons rester au service des pays, TGI doit rester un "acteur choisi"

Sujet professionnel nous avons la capacité et la responsabilité d'accompagner les experts, entre plus présents sur les parcours professionnels au sein du groupe, évolution de carrière, encourager les parcours professionnels (voir travailler dans une autres équipé pendant quelques mois)

Le télétravail est traité au niveau du groupe, il faut éviter d'avoir des règles qui changent trop souvent (nos collègues en boutique par exemples n'ont pas le choix d'être sur le terrain)

TGI a la vision du futur des ruptures technologiques pour forger la stratégie du groupe

Nous devons prouver que nous maîtrisons les risques technologiques

----- Information Intégration de SOFRECOM au sein de TGI -----

Intervention de G. BOUDIN Directeur SOFRECOM

Sofrecom, filiale du Groupe Orange, est une entreprise de conseil et d'ingénierie

Spécialisés dans le secteur des télécommunications, nous accompagnons le développement et la transformation des opérateurs télécoms

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

2000 personnes, 50 ans d'expérience, 100M€ de revenu

Quelques projets de Sofrecom:

- Missions sur des études market and move
- Relation client digital France
- Acquisition trafic digital en Europe
- Stratégie nationale haut débit (parfois financés par banque mondiale ou africaine)
- Avec OLN - radio
- Réseau FTTH en Arabie saoudite
- Facebook- backbone en RDC
- "Nomade" permet la souscription des clients AMEA
- Tunisie et Maroc activité de centre de service IT
- OFR et WIN , pour Orange concession

Site SOFRECOM

- Vincennes
- Rennes (ouvert en 2020)
- TUNIS
- Rabat et Casablanca
- Buenos Aires

Raison du rattachement

- Cadrage stratégique
- Opportunité de synergie à travailler
- Business hors groupe

Questions OS

Quel sera l'impact des recrutements à Sofrecom? Est-ce que les recrutements auront lieu en filiale plutôt qu'à TGI => On doit penser aux synergies entre nos équipes et espérons que les personnels de TGI vont oser postuler aux postes ouverts à SOFRECOM suite à ce rattachement

Intégration et dev sont communs à TGI et Sofrecom=> serait complémentaire

SOFRECOM étant une BU (alors que TGI n'est pas une BU) ferez-vous la commercialisation des produits?

=> Synergie SOFRECOM comme canal supplémentaire pour vendre aux pays Orange

=> Nouvelle licence en Ethiopie en visibilité mais pas encore intervenue

Demande indicateur trimestriel

Crainte pour métier "intégreur validation" : crainte disparition de leur métier. Si pas de disparition, crainte de mobilité forcée ?

Est-ce qu'à long terme ce sera une fusion ? Non, non et non.

Comme Viaccess et Soft@home : ça reste une filiale, et garde ses instances du personnel. Ce n'est pas une réorganisation

On avait envisagé de se rattacher à WIN, mais TGI est + logique par rapport à priorités

----- Info-consult sur le projet de modernisation du site TGI Belfort -----

Présentation Arnaud Vamparys

- Co-Construction sur ce projet avec des groupes de travail et quelques représentants IRP
- Le projet est lié à la demande des salariés (généralisation climatisations et synergie des équipes)
- Sondage fait avec l'ensemble des salariés (95% de réponses et 90% de réponses favorables à ce projet)

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

- Démarrage en été 2019 du projet en co-construction avec des équipes chez OLN et des équipes BIG DATA, équipes data/IA
- Espaces modulables
- 53 CDI concernés à Belfort
- Macro-zoning
 - Mise en place de salles de réunions, labos, salle de repli et des espaces collaboratifs
 - Mise en place d'espaces de travail permettant aux contributeurs des projets de mutualiser et d'échanger et offrant une plus grande proximité entre les équipes
 - 5,8m² au poste hors espace de circulation (93 positions de travail vont permettre réserve pour évolution DATA/IA)
- Micro zoning
 - Réalisé et validé par les équipes
 - La modularité peut être activée en cas de forte contrainte (COVID par exemple)
 - Accès réseaux en filaire et en wifi
 - Climatisation sera généralisée
 - mise en conformité pour l'accès PMR
 - Mise en place de borne de mesures radios
- Sur le bâtiment 12, nécessité d'amener les réseaux innovation si besoin
- Bâtiment 16 macro zoning et micro zoning sont validés par les équipés
- Début travaux programmé à mi-novembre
- Mise en place d'une charte de savoir vivre
- Engagement sur le confort acoustique surtout sur les surfaces ouvertes
- Les serveurs de Chatillon vont être migrés
- Sur bâtiment 16 accès wifi seul (sur demande des équipes) et autre bâtiment études pour mettre en filaire le réseau
- L'activité de test radio, avec un local dédié lors de la phase pré déménagement

Questions OS

- Globalement, plutôt un bon niveau de dialogue et écoute entre direction et salariés
- Risque nuisance sonore
- Besoin locaux de serveurs
- Révision du nombre de fibres optiques
- Inquiétude sur l'accès au réseau innovation en wifi
- SUN-B = 8,56m² (effectifs de 93) et plus faible que les positions actuelle et inférieur AFNOR
- Postes de travail en 1er jour
- Accès au bâtiment 11 qui ne permet pas l'accès au personnel en mobilité réduite pour la mezzanine
- Manque de légende et précisions de mesures aux plans
- Y a-t-il une certification HQE?
- Quel confidentialité pour les IRP si un seul local commun?

Volet HQE : ce n'est pas dans le scope du projet, car la rénovation est plutôt de l'aménagement intérieur, et mise aux normes électrique + ajout clim (plutôt négatif en terme de HQE). C'est le propriétaire du bâtiment qui pourrait faire des améliorations (isolation)

Local IRP : il y a 1 seul local et cela semblait ok pour IRP => vérification va être faite

Config des espaces sans cloison : les équipes ont validé les configurations plusieurs fois.

Config Covid-19 : adapté à 4m² / salarié, et on a un peu de marge.

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

----- Election du trésorier du CSEE TGI -----

Candidature de Nabila BELHADJ SALAH au poste de trésorière du CSE TGI

Vote à l'unanimité

Explication de vote SUD

Les personnels de TGI qui ont votés pour la liste Sud ont obtenus 6 sièges.

Mme BELHADJ SALAH qui, au mois d'août 2020, est devenue élue titulaire suite au départ en TPS d'un élu Sud, a annoncé ensuite quitter la délégation Sud et ses mandats de membres commission ASC, responsable sous-commission local ASC, référence CSSCT marketing et membre CSSCT marketing du au CSE TGI,

Mme BELHADJ SALAH ayant gardé son mandat d'élue CSE TGI, elle siège donc désormais sans étiquette et aujourd'hui annonce qu'elle se rallie à la délégation CGT

J'espère que les personnels ayant voté pour la liste SUD se consoleront de voir que leurs votes vont servir désormais à consolider le bureau puisque Mme BELHADJ SALAH a décidé de postuler comme trésorière.

Moi Isabelle Mancel-Floc , Elue sud au CSE TGI souhaite, au-delà des clivages et des éventuelles animosités, que désormais, ce nouveau bureau apportera de la sérénité dans le fonctionnement du CSE afin de servir au mieux les intérêts des salariés

-- Information sur le projet de transfert des activités TGI/OLS/IVA de validation et d'intégration de la ptf INES vers la direction OF/DTSI/DERS ----

Le CSE DTSI a obtenu une information/ consultation (ce qui permet de mandater des commissions afin d'étudier le dossier)

Le CSE TGI a aussi obtenu une information/ consultation et mandate les commissions CSSCT OLS et Commission Economique

Résolution #16.4.1 – Requalification en info/consult voté à l'unanimité

Les élus du CSEE TGI, demandent que le dossier concernant le projet INES soit requalifié en "information préalable à consultation, la consultation devant avoir lieu dans une séance ultérieure" alors qu'il est aujourd'hui intitulé "Information sur le projet INES".

Présentation par N. Vandermech (DERS) et une personne d'OLS

Création de 10 postes DERS à Guyancourt avec des salariés d'OLS/IVA

Pérenniser les compétences d'intégration et validation sur Guyancourt

Des entretiens individuels ont été réalisés

Ce transfert ne consiste pas à faire faire du RUN aux personnels, ils ne feront pas d'astreintes

Métier ARCQ ils resteront sur leur même fiche ARCQ avec même nombre de compétences coté DTSI

Quand le biseau INES sera terminé , les équipes qui ne basculeront pas resteront à Guyancourt sur autre projet (DNS, Orange money...)

Plusieurs mois de réflexion avec les salariés car le confinement a eu un impact

8 personnes on montrés un intérêt sur le dossier

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

Sur l'Accompagnement à long terme, les compétences sont très proches à DERS. Cela est fait sur un environnement de production (seront sur le même métier)
Possibilité d'évolution vers métiers E ou F à la DERS
12 personnes CDI (10 ETP) et 10 postes ouverts coté DTSI et si il y a plus de volontaire il y a possibilité d'ouverture de poste
Pas de déplacement réguliers sur Evry, ou à Alleray - (visite possible)
Engagement de garder et développer le site de Guyancourt
Retour à OLS (clause de 2 à 5 ans) possibilité de retour à l'issus du projet
Pyramide des âges va être communiquée
Automatisation nécessaire, mais besoin d'expertise coté DERS
Fiches de postes sont disponibles et partagées avec les salariés
Cible d'effectif : au 01/01/2021 apporte de 10 ETP à DERS et retrait de 10 ETP coté IVA (moins de renouvellement si la cible n'est pas tenue)

Résolution #16.4.2 – Mandatement CSSCT voté à l'unanimité

Les élus du CSEE TGI, mandatent la CSSCT OLS, pour analyser les conséquences sociales, mesurer le niveau de suivi, permettre l'éclaircissement des zones d'ombre et accompagner les salariés dans la prise en compte des RPS, dans la mise en œuvre du projet de transfert des activités TGI/OLS/IVA de validation et d'intégration de la plateforme INES vers la direction OF/DTSI/DERS.

Résolution #16.4.3 – Mandatement commission projet économie et évolution des marchés voté à la majorité

Les élus du CSEE TGI, mandatent la Commission « Projets, Economie et Evolution des marchés » pour apporter aux élus, avant fin 2020, un bilan et son analyse concernant l'ensemble des dossiers de transfert d'activités sortantes de TGI vers d'autres entités du Groupe, présentés sur notre périmètre depuis deux ans.

-- Informations sur les dispositions prises par l'entreprise dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus -----

C. Ribière : Un ou deux cas par semaine avéré sur TGI. Cas de suspicion : 2, 3,4 par jours (réunions de famille, resto, etc..). Pas d'info additionnelle.

Télétravail 3 jours : possible si arrêté préfectoral explicite : Bouches du Rhône Gironde et département du Rhône : donc Marseille, Pessac, Lyon,
(Hors réunion : annonce le 25/09 = finalement Ile de France également)

Valérie Maestra (directrice Environnement et Qualité de Vie au Travail) : télétravail occasionnel augmente.

Dispositifs mis en place ; présentation sur les sites pour aider les managers et Service de Santé au travail.

On a re-communicé sur contact à risque, situation de fragilité. Mais pas de nouvelles mesures. Peu d'absences longues

NDLR : globalement, depuis fin aout, et encore aujourd'hui en CSE, les OS se font les porte-parole des salarié.e.s qui ne comprennent pas pourquoi Orange se limite à 2 jours/semaine de télétravail occasionnel.

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

La direction se cache derrière ce qu'elle nomme désormais "la parole préfectorale" : si les arrêtés ne mentionnent pas explicitement la demande de privilégier le télétravail, on en reste à 2 jours. Il aura fallu plus d'un mois et la mobilisation des syndicats et des salarié.e.s, des managers de niveau 1, des discours de plusieurs ministres... pour que la direction se rende enfin à l'évidence début octobre, et décide enfin d'élargir le télétravail occasionnel à 3 jours/semaine dans les zones d'alerte à partir du 12 octobre, ce qui concerne un grand nombre de sites (sauf Lannion, Belfort). C'est malheureusement une illustration du pauvre dialogue social dans cette entreprise... Si dans vos sites les 2 jours/semaine ne vous semblent pas suffisants, n'hésitez pas à contacter vos élu.e.s.

V.Maestra : si EPI respecté on n'est pas contact à risque ; cas contact = en contact prolongé à moins d'un mètre, sans protection. Sinon, peu de chance de transmission.

Si une personne est COVID, on fait une remontée d'info pour savoir avec qui elle a été en contact plus de 15 minutes, cette remontée dans les 48 heures : c'est une enquête au cas par cas, individualisé

Intervention de Pascal LOMO, Sud [Extraits]

Dans le contexte épidémique qui s'aggrave de jour de jour, SUD souhaite revenir sur certains aspects des mesures que vous persistez à appeler Plan de Reprise d'Activités, comme si les activités d'Orange s'étaient interrompues pendant la période de confinement.

Comment Orange va-t-elle décliner ses mesures pour les sites en zone d'alerte renforcée / maximale ?

Les salariés, déjà inquiets de la situation sanitaire, ont très mal perçu et perçoivent toujours très mal le passage d'une période de très grande souplesse quant à l'application du télétravail régulier ou occasionnel, à une application beaucoup plus rigide qui entraîne incompréhension et malaise.

D'autre part, de nombreux témoignages provenant de différents sites et de différentes équipes nous alerte sur des dysfonctionnements dans l'application de l'accord sur le télétravail ou sur le télétravail occasionnel élargi.

Certaines autres mesures du plan concernent le port de masques fournis par l'entreprise. Orange a précisé que les masques tissus fournis étaient lavable 40 fois ... quand l'étiquette du fabricant les donne pour 10 lavages.

SUD rappelle que la fourniture et l'entretien ou la maintenance des Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont à la charge de l'entreprise.

SUD demande d'une part l'application pleine et entière des accords existants et de mesure élargies quant à l'application du PRA (sic) et d'autre part l'ouverture rapide des négociations sur le télétravail afin de fixer un nouveau cadre dans le nouveau contexte qu'on connaît.

SUD demande enfin que les frais supplémentaires générés par les journées de télétravail occasionnel étendues soit pris en charge et indemnisé au même titre que celles de télétravail régulier, puisqu'il s'agit d'une mesure préconisée par le gouvernement et en conséquence d'une attitude civique.

NDLR : La direction nie à chaque fois et répond qu'il faut lui remonter les cas ! Elle affirme ne refuser aucune demande de télétravail contractualisé alors qu'elle demande aux salariés de les refaire plutôt que de les refuser... Continuez à nous remonter les cas et nous ferons le relai.

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

Restauration à Sofia : le restaurant a fermé, aucune solution collective mise en place. Pourquoi pas des cars pour aller sur un autre site? Ou distributeurs de nourriture ?

On arrive en automne. Est-ce qu'Orange va favoriser la vaccination contre la grippe, comme elle le faisait il y a qqes années quand les SST avaient suffisamment de moyens ?

Réponse : Le SST étudie la possibilité sur Châtillon selon médecins présents. NDLR : Info pas claire, est-ce pour TGI ou pour Châtillon seulement ? A noter que sur Rennes et depuis plusieurs années le médecin a refusé de faire cette vaccination de prévention grippale

----- Rapport égalité professionnelles 2019 -----

Présenté par S. Cluzel & C. Lamoureux Rabret

Changement de périmètre avec Vanille réorg et évolution des métiers ARCO

Féminisation :

Engagement concernant recrutement CDD (progression est à noter), contrats alternance ou stage (forte progression du taux de féminisation)

Les recrutements CDI à partir de contrat CDD, est féminisé significativement

Taux de féminisation inter bande est aussi en progression

Taux de féminisation domaine innovation et technologie (OLN), il a beaucoup à faire

Formation: heures moyen de formation des femmes > 2,6 heures par rapport aux hommes

Point vigilance sur les femmes n'ayant pas eu de formation depuis 3 ans

Rémunération : bande E situation à l'équilibre, bande F situation favorable aux femmes

Congé : le taux de prise de congé de paternité est élevé (93% de la totalité des jours)

Effectifs :

Taux de féminisation des CODIR à OLN est un point attention et OLS aussi car 20%

La bande E à un taux de féminisation moindre que la moyenne d'Orange

Promotion:

Point d'attention pour Dbis vers E et différentiel bande D, pour obtenir une promotion (+2 ans pour les femmes)

Intervention commission égalité professionnelle (3 intervenantes de cette commission)

Pas de comparaison possible car pas les chiffres au pro format TGI

Taux féminisation des CODIR très éloignés de ceux de l'entreprise

Taux féminisation OLN 22% et OLS 23%

Il est noté que suite à des recrutements de femmes, il est noté qu'elles ne restent pas. Pourquoi ? Ambiance sexiste?

Plus de femmes embauchées en CDD qu'en CDI

Les écarts de rémunération nécessité de rester vigilants car ils sont fluctuant au cour des années; bande D pour les ACO = écart par rapport aux Hommes à 13%

Orange TGI accepte de porter une vigilance sur les Dbis trentenaires, F trentenaires, G quinquagénaires

Subsiste un flou sur les critères d'éligibilité des dépositionnés

Sur IMTW, 47% des situations dépositionnés ont été réglés et plus de 60% sur TGI

Plan d'action 2017-2020 - Pourquoi la formation digitale a baissé?

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

Conclusion : demande un travail pour conserver les personnels féminins (conditions de travail, déroulement de carrière, ambiance de travail)

vigilance sur le Turn-over des femmes dans certaines directions de TGI en collaboration avec le collectif Harcèlement du CSE TGI, car nous soupçonnons que cela peut être dû à l'ambiance sexiste

Demande aussi des nuages de points

Demande que ASA Covid ne doivent pas impacter la part variable, ni pour les pères, ni les mères.

La présidente de cette commission (Fabienne SCHOULER de SUD) annonce que faute de moyens (1 à 2 rapport à travailler par mois, ce qui représente une activité à temps plein), elle souhaite est remplacée sur ce poste de présidence.

Déclaration SUD - remplacement de la présidence à la commission EFEP (Emploi, Formation, Egalité professionnelle)

Comme vous le savez, SUD considère que les élu.e.s se voient confié.e.s des responsabilités à hauteur de la confiance donnée par ses électeurs. Si ces responsabilités ne nous appartiennent PAS en propre mais au collectif de la délégation, à hauteur de la confiance donnée par ses électeurs.

Quand les conditions de travail ne sont pas réunies pour permettre des travaux de qualité, nous protégeons nos collègues

Et, le Code du travail ne prévoit aucune précision formaliste quant aux changements de commission aux élu.e. CSE. En effet, la seule mention indiquée est de " remplacement ", (article L 2314-37 Code du Travail), voire " cesser ses fonctions " dans le cas de rupture du contrat de travail.

C'est la raison pour laquelle les autres CSE et le CSEC changent les membres par " remplacement ".

Or en l'espèce, Fabienne souhaite continuer de travailler au sein de cette commission, qui travaille très bien et nous les en remercions.

A partir de cet instant nous rappelons fermement une vacance sur cette fonction, ce qui demande un remplacement à cette fonction.

Nous invitons les autres délégations à une réflexion pour rechercher une ou un remplaçant.e .

----- Bilan heures supplémentaires 2019 -----

Format périmètre IMTW

- 174 salariés ont effectué des heures sup
- A noter que 84% cadre TGI sont CEA
- 13 salariés ont posé des heures sup pour un total de 196 heures (+12h par rapport à 2018)
- Gestion d'évènementiels, ou intervention logistique
- Moins d'heures complémentaires pour les salariés en temps partiel (travaux de déploiement)
- 33% d'heures demandées en rendu

NDLR : La plupart des salariés TGI sont Cadres Exécutifs Autonomes, ils font des heures non tracées. Cette présentation limite l'intérêt aux cadres COP et ne permet pas une véritable évaluation les surcharges de travail des salariés TGI

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

----- Rapport handicap 2019 -----

Présenté par Eric Audurier, Correspondant Handicap de la direction TGI.

- Inclusion et maintien dans l'emploi de personnel en situation de handicap
- Des négociations vont s'ouvrir pour un nouvel accord
- 6% d'emploi (direct ou indirect [achat prestation organisme spécialisé])
- 37% de femmes
- Moyenne d'âge est 52 ans (50% de la population a plus de 50 ans)
- Plus la moyenne d'âge augmente, plus les handicaps augmentent, car ils surviennent dans la vie

Recrutement : 2 CDI, 1 CDD et 4 alternants

Maintien dans l'emploi = majorité du budget FIH. Principalement langue des signes et prise en charge du transport.

ASA pour proches handicapés (accord = 2x obligations légale)

Accord prévoit des aménagements poste de travail sur site, et à domicile (si télétravail occasionnel/régulier)

Taux de promotion des TH : 8.51 % vs 6.58% en moyenne

Aménagement fin de carrière :

- TPSH : 84 salariés fin 2019, principalement TPSH 65%
- Achats de prestations dans secteur protégé = 20 millions €, surtout espace verts.
- Evolution Mentalités : 27 sessions en 2019 pour "démystifions le handicap", semaine de l'Hangement, séminaires accessibilité numériques

Résumé du Rapport de la commission Handicap par le président de la com Handicap J.C. Paoletti:

Les travaux de la commission ont démarré en juin 2020.

Rappel : l'entreprise doit s'adapter aux TH, le maintien dans l'emploi ne doit pas avoir généré de discrimination.

Aparté sur 2 personnes en difficulté à Rennes pour qui il a fallu faire un DGI pour obtenir des aménagements !

Emploi :

- Taux de TH à Orange = 7%, dont 6% en emploi direct, donc conforme à la loi (le reste = prestations en secteur protégé)
- Mais à IMTW, emploi direct n'est que 4%, en légère augmentation.
- L'augmentation provient surtout par des reconnaissances handicap de salariés déjà en poste à Orange, et non grâce à des recrutements externes.
- Les bandes E, F sous-représentées par rapport à la moyenne d'IMTW

Recrutement :

- déçu car diminution => la commission demande à TGI d'améliorer, notamment jeunes diplômés, cadres (+ de partenariat avec écoles, universités). Manque l'évolution par rapport aux années précédentes...

Formation :

- la direction se félicite d'un taux de formation de 66%, mais "oublie" de dire que le taux reste inférieur à la moyenne (66% versus 84%) !!

Promotions :

- certes le taux moyen est ok, mais pour bandes E et F : bcp moins que la moyenne !
- Dans la bande E, la bande la plus représentée à IMTW, un salarié en situation de handicap a deux fois moins de probabilité d'être promu que l'ensemble des salariés de la bande (2,59% vs. 5,22%).

Chiffres :

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

- la commission demande des chiffres + précis, et comparaison avec années précédentes, nombre de dossiers "FIH"(Fonds d'Insertion Handicap)

Budget FIH :

- Le FIH-IMTW est de 266 516€, soit une diminution de 19,5% (ce budget avait déjà diminué de 5% l'année dernière) !!
- Cela serait partiellement dû au fait que la sécu rembourse mieux les prothèses auditives
- Pourquoi les dépenses vélotypie/LSF (Langue des Signes Français) ont bcp baissé?

Inclusion numérique, rendre les outils numériques plus accessibles.

Réponses Eric Audurier :

Formations : dans les effectifs TH (travailleurs handicapés) il y a bcp de temps libéré, ce qui diminue un peu le nb de formations

NDLR : explication étrange !!

Accessibilité des outils : BIZZ va travailler sur ce sujet

Fond FIH : c'est lié aux demandes: si les demandes (sur décision du médecin) baissent, alors le budget dépensé baisse, ça dépend des années, et prothèses auditives mieux remboursé. par la sécu, changement de politique, mais ça peut être réétudié.

Rennes Atalante : la direction utilise l'excuse "on est sur site que depuis 3 mois"

NDLR : pourtant, cela fait des mois que les salariés puis SUD puis la com Handicap avaient remonté les problèmes, voire années en ce qui concerne les WC PMR fauteuil électrique trop peu nombreux.

Nous déplorons que certains médecins incite les personnels ayant besoin d'équipement spécifiques pour améliorer leurs condition de travail, à se déclarer personnels handicapés. Ne pas céder à ces incitations ! Les salariés peuvent obtenir un matériel spécifique sur visite médicale sans avoir besoin de changer son statut de travailleur. Ne pas hésiter à nous contacter !

Sondages/études : la direction est frileuse car peur de la "confidentialité"

Intervention CFDT :

Objectif légal atteint (6% de TH), mais peut-être dû au fait que l'âge moyen des salariés augmentent !!A-t-on un plan d'action de lutte contre les discriminations?

Intervention CFE :

Année 2020 = année blanche sur les efforts du plan Handicap. Il faudra en tenir compte pour le prochain accord.

Intervention Sud :

On se heurte à un semblant d'écoute : les actions ne suivent pas ou peu, on est obligé de faire des DGI pour obtenir des aménagements !

Embauches à améliorer

Covid : penser aux masques inclusifs (transparents)

Penser aussi aux personnes qui ont un proche en situation de handicap

Réponses : plan d'action on est en retard, mais ça va redémarrer

Ok pour mieux communiquer sur nos offres. On peut progresser, y compris pour outils, immobilier, fournisseurs.

Déclaration SUD :

Les personnels en situation de handicap galèrent au quotidien pour assumer leurs difficultés mais aussi pour être reconnus et entendus dans leur environnement de travail.

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

Nous plébiscitons les initiatives de l'entreprise pour faire connaître le handicap et espérons qu'elles vont se poursuivre.

A Sud nous remarquons que notre investissement pour aider ces personnels se heurte trop souvent à des semblants d'écoute car la mise en œuvre ne suit pas ou trop peu.

Nous déplorons qu'à nouveau en 2019, notre direction d'Orange ne montre pas sa volonté de recrutement significatif de personnels en situation de handicap (2 CDI) cela nous semble pitoyable !

En 2020, pour être enfin entendus sur nos doléances démarrées en 2019 (dans le but de soutenir des personnels en situation de handicap) nous avons dû déclarer un danger grave et imminent (DGI) pour avoir une résolution. Pourquoi est-ce nécessaire dans notre entreprise ! Nous sommes scandalisés que certains salariés doivent changer d'étage pour accéder aux WC parce que ceux de leur étage ne sont pas compatibles avec l'usage de leur fauteuil électrique (alors que la direction avait été sensibilisé par les IRP il a de trop nombreux mois)

De plus, nous souhaitons à nouveau que les personnels ayant un proche en situation de handicap soit facilités et accompagnés dans l'organisation de leur activité professionnelle, en termes de gestion et d'information sur les dispositifs d'absence et de télétravail.

SUD ne tolérera aucune discrimination dans notre l'entreprise et surtout pas en raison de handicap et du COVID. Quand l'entreprise orange montrera-t-elle une volonté significative de soutien aux personnels en situation de handicap ou gérant personnellement des situations de handicap ?

----- Remplacement et désignation de nouveaux membres de commissions et RP -----

Résolution #16.10.1 voté à l'unanimité

Les élus du CSEE TGI valident le remplacement de Viviane RIVIERE (CFE-CGC), démissionnaire, comme RP OLS, par Isabelle GREUET (CFE-CGC), à compter du 1er octobre 2020.

Résolution #16.10.2 voté à la majorité (CGC 1 voix NPPV)

Les élus du CSEE TGI, valident le remplacement de Nabila BELHADJ SALAH (sans étiquette), démissionnaire de la CSSCT Marketing, par Fabienne SCHOULER (Sud).

NDLR : Fabienne postule comme membre SUD à cette commission. Reste à cette commission à nommer son référent ou référente. A noter que suite à départ de N. BELHADJ SALAH du groupe SUD, la secrétaire la comptabilise, lors des votes, désormais avec le groupe CGT...

Résolution #16.10.3 voté à la majorité (CGC 1 voix NPPV)

Les élus du CSEE TGI, valident le remplacement de Nabila BELHADJ SALAH (sans étiquette), démissionnaire de la Commission ASC, par Maëla ROZAY (Sud).

Déclaration FO, Signale son rejet face à l'annonce de la désignation d'un membre FO en tant que "Responsable du Nouveau SI, certes volontaire, mais il signale que la délégation FO a très peu de moyens, et que ce sont les OS principales qui doivent assumer ce genre de rôle.

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

Le président de la commission ASC est surpris d'avoir un sujet ASC abordé par le bureau en séance du CSE sans qu'il soit discuté en commission ASC.

Intervention SUD :

Déclaration Pour Présidence Marchés

Sabine TOUSSAINT a accepté la Présidente de la Commission des marchés au début de cette mandature. Et donc comme toutes les autres commissions nous découvrons ces nouvelles instances et ces nouveaux fonctionnements avec parfois beaucoup d'étonnement.

Depuis le début de sa prise de fonction, Sabine a déjà part du peu de moyen que cette commission a pour fonctionner. Beaucoup de temps de travail pour la Commission sont prises sur d'autres temps (personnel, mandat CSE...).

Ceci a été dit, réitéré et sur PV de la séance de juin 2020.

En outre, il est apparu que la vision de la présidence par le prisme du Code du travail ne correspond pas non plus aux attentes du bureau.

Les RS, Bureau et présidence de la commission des marchés se sont réunis en date du lundi 7 septembre : plusieurs dysfonctionnements ont été partagés mais il a résulté de cette réunion aucun input, ce qui a fait conclure par un RS : « je suis très désappointé, on a passé plus d'une heure et demi pour n'en ressortir rien ».

La conséquence, c'est que Sabine est en arrêt de travail et cet arrêt est lié à une souffrance au travail de ces missions de CSE.

Nous en arrivons donc à la conclusion que soit nous n'avons pas compris, par la voie de Sabine, le rôle de cette commission ce que le CSEC semble fortement infirmer, soit Sabine n'a pas le profil car trop investie et perfectionniste, ce qui ne convient pas à une commission dénuée d'autonomie.

Aussi nous rappelons la demande de Sabine de ne plus conserver la Présidence de cette commission, c'est à-dire, de ne plus assurer l'interface entre les membres et le bureau.

Cette volonté de faire connaître la vacance de la présidence de la commission des Marchés a été annoncée plusieurs fois, notamment en juin et sur PV, de façon non équivoque : l'intervention de Sabine faite au CSE de juin a été relue par notre Secrétaire au PV Séance ordinaire des 27 et 28 août, Page 125 :

« J'ai souhaité présenter ces éléments, afin d'explicitier et d'informer les Élus et les organisations syndicales de mon futur retrait de la présidence de la commission des marchés. Sud interviendra ultérieurement via l'instance et les organisations syndicales pour préciser qu'il s'agira d'un remplacement ou d'une vacance de la présidence. Je vous remercie de votre attention ».

Comme vous le savez, SUD considère que les élu.e.s se voient confié.e.s des responsabilités à hauteur de la confiance donnée par ses électeurs. Si ces responsabilités ne nous appartiennent PAS en propre mais au collectif de la délégation, à hauteur de la confiance donnée par ses électeurs.

Et, le Code du travail ne prévoit aucune précision formaliste quant aux changements de commission aux élu.e. CSE. En effet, la seule mention indiquée est de « remplacement », (article L 2314-37 Code du Travail), voire « *cesser ses fonctions* » dans le cas de rupture du contrat de travail.

C'est la raison pour laquelle les autres CSE et le CSEC changent les membres par « remplacement ».

Or en l'espèce, Sabine souhaite continuer de travailler au sein de cette commission, qui travaille très bien et nous les en remercions.

A partir de cet instant nous rappelons fermement une vacance sur cette fonction, ce qui demande un remplacement à cette fonction.

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

Nous avons, par la voie de notre RS, en juillet, aout et septembre, inviter les RS des autres délégations à une réflexion pour rechercher une ou un remplaçant.e : la commission a des travaux en attente et doit pouvoir continuer son fonctionnement.

Est-ce qu'une ou un candidat émergerait à la présidence des marchés? Auquel cas, notre délégation vote pour la ou le candidat qui se présentera.

----- Validation des PV -----

PV 4/12/20 - voté à la majorité

PV 26 & 27 mai 2020 voté à la majorité

NDLR : chacun.e peut accéder aux PV sur la page AEP du CSEE TGI : <http://aep.itrsi-ceft.fr/spip.php?article397>

----- Gestion du CSEE -----

- Point à date sur la résidence **Trébeurden**

Résolution ASC n° 16-5.1 - prolonge le groupe de travail de Trébeurden -Voté à l'unanimité

Résolution 16.5.3 : voté à l'unanimité

Les élus du CSEE TGI, acceptent de recevoir à titre gratuit les droits de propriété, les meubles et objets mobiliers garnissant l'immeuble de TREBEURDEN, la résidence de vacances Simone Michel-Lévy, à hauteur de 30% pour le CSSE WIN et 70% pour le CSEE TGI.

Résolution 16.5.4 voté à l'unanimité

Les élus du CSEE TGI prévoient que les frais d'actes notariés devront être supportés par le budget du CE IMTW

NDLR : Nous souhaitons que la répartition de Trébeurden - 30% WIN et 70% TGI - est portée au vote (d'ailleurs le CSE WIN l'a voté aujourd'hui). Reporté au mois prochain - retard de traitement suite au COVID.

- Point à date des **travaux commission inter CSEE**

Résolution ASC n° 16-5.2 - prolonge la commission de transfert du CSE IMTW jusque fin décembre 2020 -Voté

NDLR : Suite Pb de tension du personnel du CSE que nous avons dénoncé il y a quelques mois, un audit est en cours avec les salariés du CSE TGI et les présidents de commissions. Nous attendons un retour.

Le président de la commission ASC signale que les prestations Aide Scolarité ont du succès

- Point à date sur **le budget ASC du 31 aout 2020**

- Compte familial => 44% d'engagé
- Activités locales => 8% d'engagé
- Aide au BAFA => 11% d'engagé
- Noel => 10% d'engagé

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

T2 2020 = confinement, aucune activité locale.

T4 2020 = 2020 malgré les difficultés, les porteurs d'activité ont réussi à faire des propositions. Le budget consommé sera sans doute plus faible que prévu, mais loin d'être nul.

Les porteurs d'activités locales doivent rechercher des salles à l'extérieur car les locaux du CSE ne sont pas autorisés, ce qui engendre des coûts supplémentaires.

Les spectacles de Noël ne seront pas maintenus.

Le CSE n'a pas procédé aux recrutements prévus.

Au final, la com ASC estime que le budget consommé sera inférieur au prévisionnel, et souhaite trouver des propositions pour que ce reliquat puisse profiter aux OD :

- Montant estimé = environ 700k€, soit environ 130 k€/OD
- Une partie pourrait être proposée dès 2020 (augmenter le compte familial, cheque vacances, ... mais délais courts !)
- Une partie pourrait être reportée à 2021, quand les conditions sanitaires permettront de mieux en profiter?

NDLR : le point ASC complet se trouve en bas de page

Intervention FO: Les CESU H ne sont pas lancés alors qu'ils sont votés en mars suite Pb de paiement! Pourquoi ne pas envoyer des chèques au OD éligibles? Il y a un souci avec le mode de paiement qui ne dépend pas de la commission ASC

Intervention SUD : Nous sommes excessivement gênés par cette non accessibilité au CESU H, d'autant que ce jour nous avons eu un rapport sur le Handicap. Nous demandons à ce que le paiement par chèque qui semble régler le Pb soit mis en œuvre pour permette aux OD d'avoir ces CESU-H (en attendant que le Pb du site soit réglé)

• Point restauration

- 50% d'occupation des restaurants TGI
- Des restaurants TGI ont été audité (Orange Garden et Atalante) => résultats satisfaisants
- Les points de vigilance, espacement entre convives et nettoyage des tables après chaque convive
- Atalante pb de file d'attente, d'espace et de rotation
- Restaurant Sophia toujours fermé (suite faillite) : cette décision est une prérogative de la CTNR (ou CPNR)
- Déléguée OUEST à la restauration : Gwenaëlle Oger Couturier

Intervention des OS

- l'indemnisation de la restauration des salariés en télétravail à partir de mai est très attendue
- Les chèques déjeuner pour ceux qui n'ont pas de restaurant à moins de 15mn (Belfort et Sofia) - dossier adressés à la Commission Nationale de Restauration (CNR) qui n'a pas répondu
- Pourquoi aucune solution pour les salariés Sofia? Pourquoi pas une navette ? Ou un "Algeco" comme à Rennes? Ou un accord avec un autre restaurant ?

NDLR : La CFE-CGC feraient appel sur une procédure impactant l'accord de restauration, le CSE souhaite provisionner au cas d'une condamnation. Une résolution serait proposée au CSE d'octobre

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

Le président du comité de Restauration (CNR) Cyrille LAFAGE intervient :

- Un effort a été fait pour indemniser les salariés
- Sofia : dépôt de bilan en juillet => il a été décidé de fournir à partir de septembre des titres restaurants mais les salariés souhaitent une restauration collective. Voir possibilité d'extension d'indemnisation en fonction des finances
- Rennes Atalante : restaurant très fréquenté, il y a des difficultés de rotation. Horaire d'ouverture plus important ne suffisent pas à résoudre le problème.
- Belfort pas de restauration et pas de réponses pour l'instant

Résolution 16.5.5 : restauration collective - proposée par la CGT lors de cette séance de CSE - votée à l'unanimité

Les élus du CSE TGI rappellent leur attachement à un service de restauration collective et mutualisée

Résolution 16.5.6 : mandatement du bureau pour ester en justice elle n'est pas adoptée

Les élus du CSEE TGI, notant qu'ils ont à plusieurs reprises, les mois passés, sollicité la CNR via la commission restauration afin d'être éclairés sur les mesures prises par CNR pour subventionner la restauration des salariés TGI contraints ou encouragés à télétravailler par mesure sanitaire durant la période de déconfinement progressif, et dans le cadre les mesures de télétravail élargie à 2 voire 3 jours par semaine pour les régions les plus touchées par la pandémie.

Les élus du CSEE TGI constatent, qu'à ce jour aucune réponse ne leur a été donnée sur les mesures proposées par la CNR pour garantir l'égalité de traitement des salariés TGI et rappellent que l'article L. 1229-3 III du code du travail précise : « III.- Le télétravailleur a les mêmes droits que le salarié qui exécute son travail dans les locaux de l'entreprise. »

C'est pourquoi, les élus du CSEE TGI décide d'intervenir volontairement et se porter partie prenante dans le cadre de ce dossier, et mandatent Madame Valérie Giraud, secrétaire, afin de les représenter, et désignent le cabinet d'avocats JDS AVOCATS pour assurer la défense des intérêts des salariés TGI.

Ils donnent mandat à Madame Valérie GIRAUD, secrétaire du CSEE TGI, pour diligenter l'ensemble des actions nécessaires auprès de la CNR pour obtenir l'égalité de traitement de l'ensemble des salariés TGI sur la question de la subvention de restauration.

Le président de la commission restauration du CSEE TGI rendra compte à la représentation du personnel de l'état d'avancement de la procédure.

A cet égard, le CSEE TGI, provisionne une somme de 2000 € HT sur le budget affecté à son fonctionnement.

NDLR : Cette résolution ne nous a pas semblé claire. Elle a généré de nombreux échanges entre les OS .

	Total	CFE-CGC	CFDT	SUD	Sans étiquette	CGT	CFTC	FOCom
Nb votant	30	9	8	4	1	4	3	1
Pour	9	9						
Contre	1							
Absentions	8		6				2	
NPPV	12		1	4	1	4	1	1

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

----- Point ASC -----

Résumé de ce point ASC :

- Décision principale = vote d'une "rallonge" sur le compte familial 2020 pour utiliser le reliquat de budget 2020, entre 50€ et 150€ par OD, selon son QF, à utiliser avant mi-décembre 2020 (attention aux délais)
- Pour les enfants : si les deux parents sont OD de TGI, la prestation (Noël, ARS) est versée distinctement à chaque parent quelle que soit sa situation conjugale
- La CFE-CGC s'abstient quasiment sur toutes les réso ASC Pour les ASC locales, la CFE-CGC a un double discours : d'un côté, elle dit qu'elle est "pour" les ASC locales, mais de l'autre elle ne fait pas confiance aux porteurs d'activités, trouve que les aides sont trop importantes (et ne souhaite pas embaucher des salariés pour en faciliter la gestion...)
- Vote de nombreuses ASC locales, que les vaillants porteurs d'activité ont réussi à monter, en s'adaptant aux conditions sanitaires (notamment pour les médiathèques), et en espérant que les salles de sport ne vont pas fermer dans les mois à venir.

Résolution ASC n° 16-5-7 : portant sur la prestation Noël Enfants 1-11 ans (voté à la majorité)

Résumé : complète la résolution de juin = si les deux parents d'un même ayant droit sont des ouvrants droit du CSEE TGI, la prestation est alors **versée distinctement à chaque parent** quelle que soit sa situation conjugale

Résolution ASC n° 16-5-8 : portant sur la prestation Noël Adolescents 12-16 ans (voté à la majorité - la CGC seule s'étant abstenue)

Résumé : complète la résolution de juin = si les deux parents d'un même ayant droit sont des ouvrants droit du CSEE TGI, la prestation est alors **versée distinctement à chaque parent** quelle que soit sa situation conjugale

Résolution ASC n° 16-5-9 : portant sur une prestation exceptionnelle de complément au Compte Familial votée à l'unanimité

Les élus du CSEE TGI, décident la mise en œuvre d'une opération exceptionnelle visant à verser une allocation complémentaire au Compte Familial des ouvrants-droits du CSEE TGI.

Cette opération est définie par les modalités suivantes :

- comme l'allocation initiale au Compte Familial de chaque OD, le complément est versé automatiquement,
- ce complément est versé en fonction d'une grille d'allocation basée sur le QF, grille figurant ci-dessous,
- le budget alloué à cette opération est de 531 640 €
- ce complément sera versé en une **seule fois pour tous les OD** du CSEE TGI identifiés à **date de l'allocation effective** en cas de changement de QF

Grille :

	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	QF 9	QF 10	QF 11	QF 12	QF 13	QF 14	QF NV
Version 3	150 €	150 €	140 €	140 €	130 €	130 €	120 €	120 €	110 €	110 €	100 €	100 €	90 €	70 €	50 €

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

Intervention de la secrétaire du CSE

- La prestation CESU-H a été lancée le 30/09/20 avec paiement par chèque mais comme les CESU standard ont aussi été lancés en mode paiement chèques. Cela risque de forte surcharge du personnel CSE. Le Pb technique avec la banque pour le paiement par carte engendre une réflexion du bureau su CSE sur un éventuel changement d'agence ou de banque car Pb de communication avec le chargé de communication de la banque

NDLR : Quand le règlement du Pb de prise en charge du paiement par carte? Pourquoi ne pas avoir réduit au seuls CESU-H la possibilité de paiement par chèque ?

- Recrutement :
 - Recrutement d'un poste pour Chatillon (2 candidats retenus) , il serait finalisé en novembre?
 - Pour Rennes pas encore lancée car pas de locaux ASC à Rennes
 - Le bureau du CSE a pris la décision du recrutement d'un intérimaire à Lannion pour décharger le personnel le 5/10/20 et sans de durée prédéfinie à ce contrat

SUD : Nous demandons d'être informés au préalable des décisions de recrutement (fiche de poste, mission...), d'autant que nous savons que la situation des salariés du CSE est très difficile. Nous sommes plus favorables à un emploi non précaire, et nous rappelons le besoin d'un emploi sur Rennes et sommes surpris du motif de non lancement du recrutement.

Le président de la commission ASC

- précise que la billetterie subventionnée sur la plateforme de Kalidea n'est pas opérationnelle. Aucune n'embarque la billetterie loisirs et l'abonnement presse. Attention le remboursement d'abonnement presse n'est peut-être pas exonérée URSSAF

Nouveaux bénévoles entrant dans les équipes ASC locales				
Nom	Prenom	Role	CS	Site
Allain	Stephane	Membre équipe locale du site	LAN	Lannion

Nouveaux bénévoles entrant dans les équipes ASC locales				
Nom	Prenom	Role	CS	Site
Boyer	Emmanuelle	Membre équipe locale du site	MEY	Meylan
Daloz	Claude	Membre équipe locale du site	LAN	Lannion
Lamming	Xavier	Membre équipe locale du site	LAN	Lannion
Massouti	Claire	Membre équipe locale du site	GUY	Guyancourt
Roudet	Franck	Membre équipe locale du site	MEY	Lannion

Information sur les activités locales ASC :

NDLR : les ASC locales sont organisées par des porteurs d'activité sur chaque site, en supplément du compte familial.

Le CSEE verse des subventions uniquement si l'activité vérifie certains critères.

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

Ces critères sont basés sur un document très précis appelé le vademécum, qui précise le nombre d'OD minimum, le taux maximum de subvention, etc... le but étant de favoriser les activités collectives, organisées localement.

Si tous les critères sont au verts (et reçus l'avis favorable de la commission ASC), l'activité est automatiquement acceptée. Le CSEE vote ces activités en groupées.

La Commission ASC informe les élus du CSEE TGI de la validation des activités locales répondant à tous les critères du Vademécum

NDLR Résumé : une vingtaine d'ASC locales à Meylan, Lannion, Chatillon, Rennes, Blagnac ont pu être organisées avec tous les critères au vert.

Bravo aux bénévoles et aux salarié.e.s !

Un mail "local" va être envoyé aux OD de chaque site, et vous pourrez vous y inscrire sur le site du CSE, rubrique "Prestations Locales".

Certaines ASC locales ne sont pas possibles actuellement du fait qu'elles sont habituellement pratiquées dans les locaux du CSEE (à Chatillon ou Meylan).

Les FDA suivantes correspondent à des activités locales prévues pour être pratiquées dans des locaux ASC du CSEE TGI

L'utilisation de la grande majorité des locaux ASC n'étant pas actuellement possible, ces FDA ont reçu un avis défavorable de la Sous-Commission du Local, les membres de la Commission ASC proposent de maintenir ces FDA en l'état, c'est-à-dire sans qu'un avis de la Commission ASC ne soit pour le moment rendu.

Et proposent d'éviter ainsi aux porteurs d'activités locales concernés d'avoir à recommencer tout le travail déjà accompli en cas d'amélioration du contexte sanitaire qui serait de nature à permettre, de nouveau, l'utilisation de nos locaux ASC.

Ref.	Description	État	Exonérée URSSAF	Critères	Dépôt / révision	Avis so-com *	Avis CASC	Avis CE	Charges estimées	Part CE	Min. inscrits	123CE
CHG-SPO-10005	Pilates Mix (du 05/10/20 au 29/05/21)				19/08/20	KO			5 545 €	50% (1 273 €)	24	
CHG-LOI-10006	Qi Gong / Tai Qi Chuan (du 15/09/20 au 28/07/21)				19/08/20	KO			3 135 €	50% (1 514 €)	29	
MEY-LOI-10035	Improvisation Théâtrale (du 22/09/20 au 25/05/21)				27/08/20	KO			3 645 €	50% (1 821 €)	12	
CHG-LOI-10047	Hatha Yoga - Jeudi 12h - Niveau: Non débutant - Saison 2020/21 (du 01/10/20 au 02/07/21)				01/09/20	KO			3 300 €	50% (1 650 €)	12	
CHG-LOI-10048	Hatha Yoga - Jeudi 13h - Niveau: Débutant - Saison 2020/21 (du 01/10/20 au 02/07/21)				01/09/20	KO			3 300 €	50% (1 650 €)	12	

Résolution ASC n° 16-5-10 : portant sur les activités locales ASC (avis favorable) – vote groupé (voté à la majorité - la CGC seule s'étant abstenue)

NDLR : Si certains critères sont au rouge, la validation n'est plus automatique. Des exceptions sont permises, car chaque site a ses contraintes ! Ces "exceptions" sont étudiées par la com ASC qui dialogue avec les salariés du CSE et avec les porteurs d'activité pour peaufiner/corriger la demande. Elle émet ensuite un avis favorable ou défavorable.

Ensuite, le CSEE vote de manière groupée ces "exceptions", et en général, le CSEE suit l'avis de la com ASC.

Lors de cette séance, la CFE-CGC a joué un jeu légèrement pervers, et a demandé à ce que certaines demandes soient retirées du vote groupé, parce qu'elle n'était pas en accord avec l'avis

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

de la com ASC . C'est son droit ! Mais sous couvert de "bonne gestion", il nous semble qu'en faisant cela, elle cherche surtout à démontrer que les bénévoles, les salariés et la com ASC ne font pas leur travail correctement.

Résumé : une vingtaine d'ASC locales supplémentaires à Meylan, Guyancourt, Lannion, Chatillon, Rennes, Blagnac ont pu être organisées avec tous les critères au vert.

Bravo aux bénévoles et aux salarié.e.s !

Un mail "local" va être envoyé aux OD de chaque site, et vous pourrez vous y inscrire sur le site du CSE, rubrique "Prestations Locales".

Réf.	Description	État	Exonérée URSSAF	Critères	Dépôt / révision	Avis ss-com	Avis CASC	Avis CE	Charges estimées	Part CE	Min. inscrits	123CE
REN-LOI-10050	Couture - prêt du matériel acheté (du 05/10/20 au 06/09/21)				14/09/20	OK	5 0 0		0 €	— % (0 €)		
REN-LOI-10072	Cours de couture pour la saison 2020/2021 (du 21/09/20 au 21/06/21)				10/09/20	OK	5 0 0		1 160 €	50% (580 €)	9	
REN-SPO-10075	Triathlon (du 02/10/20 au 02/07/21)				14/09/20	OK	5 0 0		1 021 €	49% (507 €)	10	
CHG-LOI-10057	Guitare ZUZU-ZUZ1 (du 05/10/20 au 01/07/21)				14/09/20	OK	5 0 0		15 120 €	42% (6 288 €)	24	
CHG-SPO-10066	Badminton loisir et entrainement (du 14/09/20 au 02/07/21)				17/09/20	OK	5 0 0		3 400 €	63% (2 150 €)	10	
MEY-LOI-10105	Improvisation théâtrale SepZUZU a Mai2021 (du 06/10/20 au 25/05/21)				20/09/20	OK	5 0 0		4 563 €	60% (2 718 €)	12	
BLA-BIC-10094	NINJA WARRIOR (du 30/09/20 au 30/09/21)				17/09/20	OK	5 0 0		550 €	64% (350 €)		
REN-LOI-10073	Achat d'un piano avec système "silent" pour l'activité "cours de piano" (du 14/09/20 au 18/09/21)					OK			4 850 €	100% (4 850 €)		
MEY-SPO-10096	Sessions yoga Meylan 2020 2021 (du 14/10/20 au 30/06/21)				20/09/20	OK	3 0 2		4 350 €	68% (2 950 €)	14	
LAN-BIC-10068	Billets de cinéma Les Baladins (du 28/09/20 au 12/10/21)					OK			3 000 €	50% (1 500 €)		
BLA-BIC-10102	PASS AVENTURE PYRENEES ARIEGEOISES (du 09/10/20 au 05/11/20)				17/09/20	OK	3 0 2		1 400 €	64% (890 €)		
REN-LOI-10077	Cours de piano lundi, mardi et jeudi (du 12/10/20 au 30/07/21)				15/09/20	OK	4 0 0		9 045 €	50% (4 523 €)	28	
REN-SPO-10081	Yoga Différents types (du 21/09/20 au 30/06/21)				14/09/20	OK	4 0 0		3 180 €	52% (1 660 €)	14	
REN-LOI-10083	Cours de guitare (du 22/09/20 au 17/06/21)				15/09/20	OK	4 0 0		9 999 €	50% (5 000 €)	30	
BLA-BIC-10113	Cours de cuisine Cuisin'easy (du 01/11/20 au 01/11/21)				18/09/20	OK	4 0 0		1 000 €	70% (700 €)		
REN-LOI-10111	achat de matériel pour la section couture (du 05/10/20 au 28/06/21)				18/09/20	OK	4 0 0		943 €	100% (943 €)		
BLA-BIC-10086	BON CADEAU NATURE ET PATRIMOINE (du 15/10/20 au 05/11/20)					OK			600 €	67% (400 €)		

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

MEY-LOI-10118	cours de pilotes 2020-2021 (du 05/10/20 au 21/06/21)				20/09/20	OK		4 0 0				2 240 €	65% (1 456 €)	8	
MEY-LOI-10120	Activité ARTS PLASTIQUES (du 05/10/20 au 30/06/21)				21/09/20	OK		4 0 0				1 896 €	63% (1 200 €)	8	
LAN-BIC-10106	Billetterie Carré Magique (du 28/09/20 au 11/10/20)				21/09/20	OK		4 0 0				2 850 €	50% (1 425 €)		
BLA-BIC-10104	Decalé - Escape Game (du 28/09/20 au 31/10/20)				23/09/20	OK		4 0 0				2 430 €	70% (1 700 €)		
BLA-BIC-10096	Foot en salle Play Soccer Portet sur Garonne (du 28/09/20 au 30/11/20)				16/09/20	OK		4 0 0				2 100 €	71% (1 491 €)		
GUY-SGS-10121	Karting à Guyancourt (le 11/10/20)				21/09/20	OK		4 0 0				1 540 €	50% (770 €)	18	
CHG-SGS-10123	Karting (le 11/10/20)				21/09/20	OK		4 0 0				1 170 €	50% (585 €)	9	
BLA-BIC-10125	L'escapele - escape game (du 12/10/20 au 31/10/20)				25/09/20	OK		4 0 0				2 340 €	70% (1 638 €)		
BLA-SGS-10131	SPELEOLOGIE AVEC INITIATION RAPPEL (le 22/11/20)				26/09/20	OK		4 0 0				360 €	61% (219 €)	7	
BLA-SGS-10132	SORTIE DECOUVERTE DE LA SPELEOLOGIE (le 29/11/20)				25/09/20	OK		4 0 0				315 €	66% (207 €)	8	

SUD déclaration:

En exigeant des votes isolés pour de très nombreuses activités ASC, il n'a échappé à personne que la CFE-CGC cherche des poux dans la tête de celles et ceux qui agissent pour les ASC.. Nous regrettons vivement ces manœuvres et cette défiance, car elles augmentent la charge de travail de chacun, alors que nous savons tous que le président de la commission ASC est déjà surchargé et entravé dans sa volonté d'agir. Nous savons également que les bénévoles dépensent une énergie folle à créer du lien et à favoriser la culture sur leur site, avec très peu de reconnaissance. Rappelons aussi que nos salariées au CSEE sont actuellement en surcharge, notamment en raison du non-remplacement de la salariée basée à Rennes. Pour toutes ces raisons, soutenons notre commission ASC, nos salariés et nos bénévoles au lieu de nous comporter comme des inquisiteurs.

Déclaration CFE : conteste la déclaration de SUD

Résolution ASC n° 16-5-11 : achat Piano sur Rennes (voté à la majorité - la CGC ayant voté CONTRE)

FDA pour un vote isolé à la demande d'une OS (CGC) NDLR : la commission ASC avait donné un avis favorable

Les élus du CSEE TGI, valident la FDA suivante :

REN-LOI-10073	Achat d'un piano avec système "silent" pour l'activité "cours de piano" (du 14/09/20 au 18/09/20)				14/09/20	OK		5 0 0				4 850 €	100% (4 850 €)		
---------------	--	--	--	--	----------	----	--	-------	--	--	--	---------	----------------	--	--

Le président de la com ASC : signale que les correspondants locaux ont une autonomie de gestion de leur budget et une autonomie dans la diversité de leurs demandes. La liberté de ce choix n'est pas déléguée à la commission ASC

SUD déclaration préalable au vote :

Même si cette affaire du piano de Rennes nous semble un prétexte plutôt qu'un vrai sujet de débat, nous nous sommes renseignés sur ce sujet pour éclairer nos collègues élus avant leur vote. Depuis des années, les cours de piano permettent à une trentaine de personnes par an de

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre

découvrir la pratique du piano sur le site, à la pause du midi. La section est dynamique et propose parfois des concerts à tous les collègues du site. Or, le piano actuel a + de 20 ans, il a subi plusieurs déménagements liés aux travaux, et il ne survivra sans doute pas à un nouveau déménagement. Son remplacement est nécessaire. C'est un investissement utile, un investissement à long terme, et murement réfléchi par les bénévoles de la section, et validé par la commission ASC. Cette année, le budget permet d'effectuer un achat plutôt qu'une location, il faut donc saisir cette occasion, car cela revient moins cher sur la durée, et permet de choisir un piano qui répond aux besoins. Tout cela pour dire que Sud votera pour l'achat du piano, et ne tirera pas sur le pianiste....

Déclaration CCG : le budget alloué par le CSE TGI pour gérer des activités locales. Il ne doit pas être dépensé à tout prix. Une location a 2 avantages (85€/ mois) permet le renouvellement et l'accès aux nouvelles technologies. Il contexte la liberté de choix des activités locales. Le responsable de l'activité n'aurait pas envisagé la location.

Le bureau s'interroge sur le moment de cet achat. Ou sera-t-il entreposé ? A noter que le bureau les locaux ASC attend le devis pour les travaux à faire sur les locaux rennais

Résolution ASC n° 16-5-12 : Billet cinéma à Lannion (voté à la majorité - la CGC ayant voté CONTRE et abstention)

#DLR : Les cinéma à Lannion et alentour ne sont pas inclus dans l'offre Kalidea

A noter qu'au CSE l'abstention compte pour CONTRE.

FDA sortie du lot (vote groupé) pour un vote isolé à la demande d'une OS (CGC) -la commission ASC avait donné un avis favorable

LAN-BIC-10008	Billets de cinéma Les Baladins (du 29/09/20 au 12/10/20)			15/09/20	OK	302	13 000 €	50% (à 300 €)
---------------	--	--	--	----------	----	-----	----------	---------------

Résolution ASC n° 16-5-13 : Billetterie pour accéder à des prestations de découvertes géographiques et historiques, (voté à la majorité)

– FDA sortie du lot (vote groupé) pour un vote isolé à la demande d'une OS (CGC) -la commission ASC avait donné un avis favorable

BLA-BIC-10006	BON CADEAU NATURE ET PATRIMOINE (du 15/10/20 au 05/11/20)			15/09/20	OK	401	600 €	67% (à 400 €)
---------------	---	--	--	----------	----	-----	-------	---------------

Résolution ASC n° 16-5-14 : activité Karting sur Chatillon (voté à la majorité)

Pour les prestations "à moteur " c'est le prestataire qui a l'assurance

– FDA sortie du lot (vote groupé) pour un vote isolé à la demande d'une OS (CGC) -la commission ASC avait donné un avis favorable

CHG-SGS-10123	Karting (le 11/10/20)			21/09/20	OK	400	770 €	50% (à 385 €)
---------------	-----------------------	--	--	----------	----	-----	-------	---------------

Prise de note SUD au CSEE TGI de septembre

Du 24 & 25 septembre 2020, 1er & 5 octobre







NDLR : Pour le karting, 2 élus SUD ont voté "contre".

SUD : Explication de vote de Maëla : le karting est certes une activité plaisante et conviviale, mais on peut considérer qu'elle fait partie des activités très polluantes, et que l'urgence climatique doit désormais nous inciter toutes et tous à changer nos habitudes, d'où le vote "contre".

Résolution ASC n° 16-5-15 : Blagnac - escape Game#1 voté à la majorité -

BLA-BIC-10126	l'escaperie - escape game (du 12/10/20 au 31/10/20)				25/09/20	OK 	4 0 0			2 340 €	70% (1 640 €)
----------------------	--	---	---	---	----------	--	-------	---	---	---------	-------------------------

Résolution ASC n° 16-5-16 : Blagnac - escape Game#2 voté à la majorité

BLA-BIC-10104	Dedale : Escape Game (du 28/09/20 au 31/10/20)				22/09/20	OK 	4 0 0			2 430 €	70% (1 700 €)
----------------------	---	---	---	---	----------	---	-------	---	---	---------	-------------------------

Résolution ASC n° 16-5-17: Lannion - Billetterie pour le théâtre lannionais "Carré magique" (voté à la majorité)


LAN-BIC-10106	Billetterie Carré Magique (du 28/09/20 au 11/10/20)				21/09/20	OK 	4 0 0			2 850 €	50% (1 425 €)
----------------------	--	---	---	---	----------	---	-------	---	---	---------	-------------------------

Résolution ASC n° 16-5-18 Blagnac Foot en salle - voté à la majorité -

BLA-BIC-10095	Foot en salle Play Soccer Portet sur Garonne (du 28/09/20 au 30/11/20)				16/09/20	OK 	4 0 0			2 100 €	71% (1 500 €)
----------------------	---	---	---	---	----------	---	-------	---	---	---------	-------------------------

Résolution ASC n° 16-5-19 Meylan atelier de danse - rejetée à la majorité -

Avec avis défavorable de la com ASC La commission ASC a donné un avis négatif car l'activité ne concerne que très peu d'OD (Nombre 4 OD et 2 OD conjoint)

MEY-BIC-10116	carte 5 ateliers de mouvement et de danse biodyamique (du 22/09/20 au 31/10/20)				20/09/20	KO 	0 5 0			1 500 €	
----------------------	--	---	---	---	----------	--	-------	---	---	---------	--

Résolution ASC n° 16-5-20 nécessitant une salle hors locaux ASC TGI, adoptée à la majorité -

Les élus du CSEE TGI, valident la disposition suivante : Les locations de salles extérieures aux sites TGI, de créneaux horaires sur des équipements municipaux, d'espaces divers pour la pratique sportive ou culturelle, effectuées auprès d'organismes qui ne procèdent à aucune forme de remboursement en cas d'inaccessibilité aux installations, ne permettent pas aux ouvriers-participants à une activité, de pouvoir prétendre à leur tour à un remboursement du CSEE TGI.

Ces informations seront portées à la fiche pratique de l'activité accessible sur le site internet du Csee TGI.

Le président de la commission ASC remercie les élus d'avoir suivi les travaux de la commission ASC

SUD : ce CSE sur 4 jours a été très éprouvant, d'autant qu'il est à distance et que les conditions de travail n'ont pas été respectées (temps de pause, notamment)